

N° CP 6^e/37-07
Séance du 11 MAI 2007

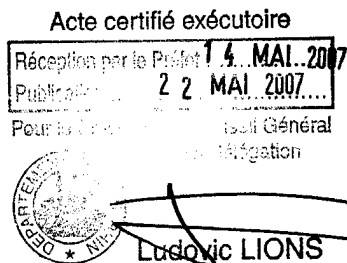
C051
FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
POUR L'ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN,
- ❖ Pour l'année 2007, le montant maximum de l'aide départementale est de 14.635,20 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.



Adopté
.....voix contre
.....abstentions